

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 24/02/2026 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 24/02/2026 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 17/02/2026

L'an Deux Mil vingt-six, le 23 février à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie des Souhesmes, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Muriel DROUARD - Jacqueline CHAMPENOIS - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - David HOFFMANN

Un scrutin a eu lieu, Christophe FLOQUET été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2026-01	Renouvellement du bail de chasse à l'ACCA des SOUHESMES-RAMPONT
---------	---

2026-01 Renouvellement du bail de chasse à l'ACCA des SOUHESMES-RAMPONT

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande présentée par l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Les Souhesmes-Rampont tendant au renouvellement du bail de chasse portant sur les terrains communaux.

Il est proposé de consentir ce bail à compter du **1er mars 2026**, pour une durée de **douze (12) années**, soit jusqu'au 28 février 2038.

Le montant annuel du loyer du lot n°1 est fixé à **3 037,78 €**, révisable chaque année conformément aux modalités d'indexation prévues au bail et en référence à l'actualisation des baux de chasse en forêt domaniale.

Le lot n°2, d'une superficie inférieure à 60 hectares, est mis à disposition à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article L. 422-10 du Code de l'environnement.

Le Maire précise que le bail est consenti aux clauses et conditions du **Cahier des Clauses Générales de location du droit de chasse en forêt communale**, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement du bail de chasse au profit de l'ACCA de Les Souhesmes-Rampont pour une durée de douze (12) années à compter du 1er mars 2026,
- **FIXE** le montant annuel du loyer du lot n°1 à 3 037,78 €, révisable chaque année selon les modalités prévues au bail,
- **PREND ACTE** de la mise à disposition à titre gratuit du lot n°2 (superficie inférieure à 60 hectares),
- **ADOpte** le Cahier des Clauses Générales annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document administratif, technique ou financier afférent à ce dossier.

Adopté à 6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

2026-01	Renouvellement du bail de chasse à l'ACCA des SOUHESMES-RAMPONT
---------	---

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	Jacqueline CHAMPENOIS
Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT	David HOFFMANN